PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Le Secrétaire général adjoint

Monsieur Jean-Marc CANON
Secrétaire général de l'Union Générale des
Fédérations de Fonctionnaires CGT
263 RUE DE PARIS - CASE 542
93514 MONTREUIL CEDEX

Paris, le 23 DEC. 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Le Président de la République a bien reçu la lettre ouverte que vous souhaitiez lui adresser concernant le prélèvement, par amendement à la loi de finances pour 2015, de 29 millions d'euros sur les réserves du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de compléter l'effort du budget général de l'État dans le financement des emplois aidés.

Soyez assuré qu'il a été pris connaissance avec la meilleure attention de votre démarche.

Vous le savez, le Président de la République est fortement engagé en faveur de l'emploi des personnes handicapées, comme il l'a réaffirmé lors de la conférence nationale du handicap du 11 décembre. Dans une période pourtant très contrainte pour les finances publiques, il a souhaité qu'un effort budgétaire important soit consenti dans ce domaine, particulièrement en milieu de travail ordinaire : la loi de finance initiale pour 2015 y consacre 621 millions d'euros, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2012 ; et 235 millions d'euros sont destinés au financement des contrats aidés pour les personnes handicapées (c'est un accroissement d'un tiers par rapport à 2012). La contribution de 29 millions d'euros du FIPHFP, comme de l'AGEPIPH, s'inscrit dans ce contexte.

Il importe naturellement que le bénéfice effectif de ces dispositifs soit suivi précisément. Monsieur François REBSAMEN, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, s'y est engagé.

.../...

Le Président de la République salue l'action remarquable du FIPHFP pour l'accès à l'emploi et le maintien en emploi des personnes handicapées, ainsi que son appui au dispositif d'apprentissage. La progression soutenue de la proportion de personnes handicapées dans la fonction publique, en particulier au niveau de l'État et de la fonction publique territoriale, en témoigne.

Le rôle d'accompagnement du FIPHFP sera aussi essentiel demain qu'il l'est aujourd'hui. Il importe dès lors que soient assurées les conditions de pérennisation de sa capacité d'accompagnement en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, parallèlement à l'évolution de leurs besoins et dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre. Le Chef de l'Etat sait pouvoir compter sur la contribution du FIPHFP, dont les dirigeants sont en contact étroit avec son cabinet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Boris VALLAUD

Référence à rappeler
PDR/SCP/BEAR/A112056